

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 06 juillet 2017

Convocation en date du 30 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

L'an deux mil dix-sept, le six juillet, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Maire de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDIN Manuella - Mme PAILLARD Christine

Absente excusée :

Mme RIVIERE Marguerite, M JEGU Christel (qui donne pouvoir à M. HOUDIN Raymond), Mme DALIFARD Alexia, M. FERRON Jean-Yves (qui donne pouvoir à M RIOTTOT Fabrice), Mme MAILLERIE Liliane (qui donne pouvoir à Mme GAUDIN Manuella)

Absente non excusée : - Mme CHEVALIER Catherine

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

Objet 2017-077 - Rythmes scolaires : organisation pour la rentrée 2017

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU le vote du conseil de l'école Lefizellier en date du 20 juin 2017 demandant une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours : 10 voix pour la semaine de 4 jours, et 1 vote blanc ; 5 voix pour la mise en place en 2018 et 6 pour la mise en place pour 2017

Compte tenu des résultats des enquêtes réalisées auprès des familles, qui tendent vers une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret : 11 voix pour la semaine de 4 jours et 1 abstention ; 9 voix pour la mise en place en 2017, 2 voix pour la mise en place pour 2018 et 1 abstention :

EXPRIME son souhait de modifier l'organisation de la semaine scolaire pour l'école de la commune de Ballots sur huit demi-journées d'enseignement réparties sur le lundi, mardi, jeudi et vendredi comme suit : quatre matinées de 3h (9h - 12h) et quatre après-midi de 3h (13h30 - 16h30), et ce à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017,

DEMANDE au directeur académique des services de l'éducation nationale d'autoriser l'organisation de la semaine comme indiqué ci-dessus

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire.

Objet 2017-077-01 - Rythmes scolaires : organisation pour la rentrée 2017

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU le vote du conseil de l'école Lefizellier en date du 20 juin 2017 demandant une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours : 10 voix pour la semaine de 4 jours, et 1 vote blanc ; 5 voix pour la mise en place en 2018 et 6 pour la mise en place pour 2017

Compte tenu des résultats des enquêtes réalisées auprès des familles, qui tendent vers une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret : 11 voix pour la semaine de 4 jours et 1 abstention ; 9 voix pour la mise en place en 2017, 2 voix pour la mise en place pour 2018 et 1 abstention :

EXPRIME son souhait de modifier l'organisation de la semaine scolaire pour l'école de la commune de Ballots sur huit demi-journées d'enseignement réparties sur le lundi, mardi, jeudi et vendredi comme suit : quatre matinées de 2h45 (9h - 11h45) et quatre après-midi de 3h15 (13h15 - 16h30), et ce à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017,

DEMANDE au directeur académique des services de l'éducation nationale d'autoriser l'organisation de la semaine comme indiqué ci-dessus

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer tout document nécessaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-077.

Objet 2017 - 078 - Demande de financement interventions chorégraphiques Ecole Lefizellier

M. Maxime CHAUVIN expose :

La communauté de communes du Pays de Craon cofinçait depuis plusieurs années les interventions chorégraphiques menées par Mayenne Culture dans les écoles primaires qui en font la demande.

Pour l'année 2017/2018, 19 heures d'intervention sont attribuées aux classes de GS-CP et CE1-CE2 de l'école Lefizellier.

Le coût total de l'intervention est de 1 164,32 € ; Mayenne Culture prend à sa charge 465,73 € ; reste à charge : 698,59 €. A cela s'ajoute la cotisation de 20 € obligatoire à Mayenne Culture.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

VALIDE cette demande de financement, pour la somme de 698,59 € + 20 € de cotisation

obligatoire à Mayenne Culture

AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à ce financement (convention d'animation scolaire...).

Objet 2017 - 079 - Demande de financement intervention Mayenne Nature Environnement

M. Maxime CHAUVIN expose :

Mayenne Nature Environnement propose des animations scolaires (Sur le chemin des écoliers) sur le thème de la préservation de la nature et de l'environnement. Les interventions sont adaptées sur une demi-journée minimum. L'objectif est de développer chez l'enfant sa capacité à observer, comprendre son environnement et ainsi à agir de manière écocitoyenne.

Les tarifs sont de : 135 € la demi-journée / 240 € la journée (frais à ajouter : 0.50 €/km).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition et

- VALIDE le choix d'une intervention sur une demi-journée
- Ou, selon le choix de l'école et si cela est possible pour Mayenne Nature Environnement VALIDE le choix d'une intervention sur une journée pour 2 groupes

Objet 2017-080 - Mission Ingénierie - Proposition du Conseil Départemental

L'assemblée départementale du conseil départemental a acté, le 6 mars dernier, l'engagement du projet de création d'un établissement public administratif, sous la dénomination de Mayenne Ingénierie, dont la vocation sera d'apporter une assistance technique aux communes et établissements publics de coopération intercommunale qui souhaiteront y adhérer, dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et des ouvrages d'art.

Coût de l'adhésion : 400 € par an

Cette adhésion ouvre l'accès à des prestations de conseil et d'appui techniques, qui font l'objet d'une facturation au forfait ou au temps passé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas adhérer à Mayenne Ingénierie.

Objet 2017-081 - Convention de mise à disposition précaire de local avec l'Antenne Solidarité

Le maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande faite par l'antenne solidarité de Craon, qui occupe en moyenne 1 fois par semaine (soit 1h) un bureau à la mairie pour recevoir les particuliers.

Il est proposé de signer une convention entre la commune et le conseil départemental (dont fait partie l'Antenne Solidarité).

Cette convention détaille :

- Adresse des lieux
- Désignation, superficie
- Destination des locaux
- Durée
- Redevance (occupation consentie à titre gracieux)
- Assurance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la signature d'une convention entre la commune et le conseil départemental au sujet de l'utilisation d'une salle pour les permanences des services sociaux.

Objet 2017 - 082 - Personnel communal : décision suite à la fin d'un contrat avenir

Le conseil municipal,

VU le contrat avenir signé entre la commune de Ballots, la mission locale et Mme Estelle GITEAU (agent d'animation),

VU le terme de contrat à la date du 31 août 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'établir un contrat à durée déterminée avec Mme Estelle GITEAU, pour une durée de un an à compter du 1^{er} septembre 2017.

Objet 2017-083 - Travaux rénovation salle multi-activités : travaux supplémentaires

Le conseil municipal,

Considérant les travaux de rénovation de la salle multi-activités en cours de réalisation,

Considérant les propositions de travaux supplémentaires en ce qui concerne les menuiseries intérieures, établies par l'entreprise BARAIS :

- tablette et soubassement bar, moulures : 2 731,40 € HT - 3 277,68 € TTC
- local rangement : panneau soubassement : 1 391,40 € HT - 1 669,68 € TTC
- plinthes sapin : 506,85 € HT - 608,22 € TTC
- cimaises dans les 2 salles : 940,56 € HT - 1 128,67 € TTC

VALIDE les propositions de travaux supplémentaires

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer les devis en conséquence.

Objet 2017 - 084 - Fonds de concours - investissement communal 2017

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire, par délibération en date du 12-06-2017, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2017.

Il est précisé que ce fonds de concours est exceptionnel pour l'année 2017 (en lien avec la répartition de l'enveloppe 2017 du contrat de ruralité conclu avec l'Etat).

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 7 614 €.

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2017 (quel que soit la nature de l'investissement) et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT - subventions perçues).

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

⇒ intitulé de l'opération : Rénovation salle multi-activités

⇒ Plan de financement :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Etude - Travaux	216 764 €	DETR	39 876,90 €
		Conseil régional	21 676,00 €
		Conseil départemental	15 000,00 €
		Fonds de concours CCPC	7 614,00 €
		GAL Sud Mayenne	30 000,00 €
		Autofinancement	102 597,10 €
Total investissement	216 764 €	Total financement	216 764 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ⇒ **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,
- ⇒ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Objet 2017-085 - Clôture derrière la salle des fêtes

Le conseil municipal,

Considérant les travaux d'agrandissement de parking et considérant qu'il est nécessaire de fermer l'espace donnant derrière la salle des fêtes, pour la sécurité des usagers,

Considérant le devis de l'entreprise Dirickx pour la fourniture et la pose d'une clôture (pour 39,50 ml et 24,50 ml de lattes) pour la somme de 1 776,60 € HT - 2 131,92 € TTC, ainsi que la

fourniture et la pose d'un portillon pour la somme de 525,00 € HT - 630,00 € TTC

ACCEPTE ce devis et AUTORISE le maire à le signer.

Objet 2017 - 086 - Subvention au Comité d'Entente des Associations de Résistance et de Déportation de la Mayenne

Le concours national de la Résistance et de la Déportation destiné aux élèves des collèges et des lycées est organisé chaque année en Mayenne comme dans toute la France.

Une élève, domiciliée à Ballots (BOISSEAU Clémence) fait partie des lauréats, pour le concours de l'année 2017. Le CEDARD (comité d'entente des associations de résistance et de déportation de la Mayenne) leur offre un voyage pédagogique de trois jours en août 2017 (visite de l'ossuaire de Douaumont, le camp de concentration du Struthof en Alsace, le parlement européen de Strasbourg, Colombey les deux Eglises).

Pour financer ce voyage, le CEDARD a envoyé une demande de subvention à la commune de BALLOTS.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de 100 € au CEDARD ; en contrepartie, la lauréate sera invitée à présenter son dossier lors de la cérémonie du 11 novembre prochain.

Objet 2017- 087 - Location de garage à M. FAYER Serge

Le conseil municipal,

VU la demande de location d'un garage faite par M. FAYER Serge, domicilié à BALLOTS, 7 rue nationale,

VU la délibération du 08 décembre 2016, fixant le loyer mensuel à 30,90 € à compter du 1er janvier 2017,

EMET un avis favorable à la demande de M. FAYER Serge,

PRECISE que le loyer sera payable d'avance, et qu'en cas de non-paiement, la commune reprendra possession dudit garage,

AUTORISE le maire à signer l'engagement de location à intervenir entre M FAYER Serge et la commune, la date de mise à disposition dudit garage (garage n° 1 situé 7 rue Joseph Rivière) étant fixée au 1er août 2017.

PRECISE que l'engagement de location est fixé à 12 mois, et qu'il sera reconduit tacitement.

Objet 2017-088 - Association de sauvegarde du patrimoine

Le conseil municipal,

Considérant la demande faite par M. LOUAISIL Eric, président de l'association de sauvegarde du patrimoine de Ballots, d'acquérir pour 1 € symbolique, le stock de livres scolaires entreposés en mairie, en vue de les vendre lors du vide-grenier du mois d'août, avec pour but de récolter des fonds pour financer les travaux de rénovation et de réhabilitation de l'église,

EMET un avis favorable à cette demande.

Objet 2017-089 - Demande de location de la salle de théâtre

Le conseil municipal,

VU la demande faite par l'association Arts Roe Base, de La Roë, de disposer de la salle de théâtre les 26, 27, 28 et 30 janvier 2018 pour des représentations théâtrales, ainsi que pour des répétitions,

EMET un avis favorable à cette demande,

PRECISE que le tarif voté pour l'année 2017 a été fixé à 22.72 € par jour de location avec 28.80 € de frais de chauffage par jour de location, et que les tarifs 2018 seront votés en fin d'année 2017.

Objet 2017-090 - Relamping complexe sportif

Le conseil municipal,

VU le devis de l'entreprise Perrinel pour la réhabilitation de l'éclairage au complexe sportif, pour la somme totale de 19 178,00 € HT - 23 013,60 € TTC,

SOLLICITE le GAL Sud Mayenne pour une aide de 40 % sur le montant HT soit la somme de 7 671,20 €

ARRETE le financement ainsi :

- Aide GAL Sud Mayenne :	7 671,20 €
- Autofinancement :	<u>15 342,40 €</u>
	23 013,60 €

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet 2017-091 - Projet d'éclairage public - Diverses rues

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le Territoire d'Energie Mayenne propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60 % du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4 %	Montant total à la charge de la commune
9 500,00 €	5 700,00 €	380,00 €	6 080,00 €

Le Territoire d'Energie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le Territoire d'Energie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

A la clôture de l'opération, le Territoire d'Energie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

- D'APPROUVER le projet et de contribuer aux financements proposés par le Territoire d'Energie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général

A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	6 080 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
---	---------	---

Application du régime dérogatoire

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	6 080 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415
---	---------	---

- D'INSCRIRE à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Objet 2017-092 - Projet éclairage public diverses rues - Demande de subvention

Le conseil municipal,

VU l'estimation de Territoire d'Energie Mayenne pour le projet d'éclairage public dans diverses rues (remplacement de 15 lanternes à vapeur de mercure par des lanternes Tweet S2 led 77w maxi) en agglomération, d'un montant de 6 080 €

SOLLICITE le GAL Sud Mayenne pour une aide de 300 € par candélabre, soit la somme totale de 4 500 €

ARRETE le financement ainsi :

- Aide GAL Sud Mayenne :	4 500,00 €
- Autofinancement :	<u>1 580,00 €</u>
	6 080,00 €

AUTORISE le maire ou un adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Objet 2017-093 - Rénovation salle multi-activités - Demande de subvention fonds LEADER

Le conseil municipal,

Considérant les travaux de rénovation de la salle multi-activités

Considérant le coût estimé de ces travaux, dont le montant HT est de 216 764 € (maîtrise d'œuvre, contrôles divers, travaux)

Etablit le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	TAUX
Etude - Travaux	216 764 €	<u>Etat</u>	39 876,90 €	18,40%
		<u>Région</u>	21 676,00 €	10,00%
		<u>Département</u>	15 000,00 €	6,92%
		<u>LEADER</u>	30 000,00 €	13,84%
		<u>Fonds de concours CCPC</u>	7 614,00 €	4,00%
		<u>Autofinancement</u>	102 597,10 €	47,33%
TOTAL DES DEPENSES	216 764 €	TOTAL DES RECETTES	216 764,00 €	
Recettes (entrées...)		Recettes (entrées...)		
TOTAL	216 764 €	TOTAL	216 764 €	

Proposition : Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil :

- de solliciter les fonds LEADER auprès du Gal Sud Mayenne
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette action

Décision :

Les membres du conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuvent le projet et le plan de financement présentés et s'engagent à prendre en charge une éventuelle diminution du montant des aides publiques sollicitées
 - autorisent le maire à solliciter la demande de subvention LEADER et à signer tous les documents inhérents au présent dossier.
-